



« Réalisation et le raccordement de 05 forages en remplacement des forages situées à l'intérieur de la cuvette du barrage Sidi Khelifa dans la Wilaya de Tizi Ouzou »
AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, l'Agence Nationale des Barrages et Transferts informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 45/25, relatif à la « Réalisation et le raccordement de 05 forages en remplacement des forages situées à l'intérieur de la cuvette du barrage Sidi Khelifa dans la Wilaya de Tizi Ouzou » qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières : Le marché est attribué à titre provisoire au **groupement EFORHYD/HYDRO TECHNIQUE** la moins disante, pour un montant de **319.752.286.00 DA/TTC** et un délai de 06 Mois.

La procédure d'analyse et d'évaluation, appliquée conformément aux critères prévus dans le cahier des charges et l'instruction aux soumissionnaires, a donné le résultat suivant :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Moyens Matériels Proposés /40 points</u>	<u>Personnel clés /40points</u>	<u>Mémoire technique / 05 points</u>	<u>Délai de réalisation /15 points</u>	<u>Total /100 points</u>	<u>Offre financière</u>
EFORHYD NIF: 001916104693290 HYDRO TECHNIQUE NIF: 099916000930512	31.75	38	05	15	89.75	Moins disante

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marché Public, dont le siège est au : 03, rue du Caire ex: Grand séminaire Kouba, dans un délai de dix (10) jours à partir de la première parution du présent avis dans la presse ou le BOMOP, et ce conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.

NB : Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, les soumissionnaires sont invités de se rapprocher du service contractant pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, au plus tard trois (03) jours à compter de la première publication du présent avis.